



REGLEMENT INTERIEUR DE LA MDE

Modifié par délibération le 05 Septembre 2017

INSCRIPTION

Pour effectuer une inscription à la « LA MAISON DES ENFANTS, il est nécessaire :

- Remplir un dossier d'inscription par famille.
- Fournir les pièces nécessaires à l'évaluation du quotient familial (déclaration de revenus ou attestation).
- Remplir une fiche sanitaire par enfant.
- Fournir la photocopie des vaccins du carnet de santé.

Les conditions d'inscription au centre de loisirs :

- Que l'enfant ait 3 ans révolus et moins de 17 ans.
- Pour le « Trottibus » : Réserver la place de votre enfant au minimum 48 heures à l'avance.
- Régler la **totalité** de la demi-journée, journée ou du séjour par tickets, chèques, espèces, chèques-vacances ou tickets CESU
- L'inscription d'enfants en situation de handicap est possible. Chaque inscription sera discutée avec les parents et le directeur de l'accueil.

Les conditions d'inscription aux activités périscolaire :

- Que l'enfant ait 3 ans révolus et moins de 17 ans.
- Une séance d'essai est offerte sur toutes les activités périscolaires.
- L'inscription se fait au trimestre ou à l'année (il y en a trois dans l'année.)
- Pour la motricité individuelle et le soutien scolaire, l'inscription se fait à la séance.
- **Régler la totalité du trimestre ou de l'année** par chèque, espèces ou chèques-vacances.

Les conditions de réservation pour les anniversaires :

- Vérifier les dates disponibles puis réserver auprès de la direction.
- Remplir le document « Réservation d'anniversaire »
- Déposer un chèque de caution de 150€.
- Régler la réservation par chèque ou espèces.

JOURS ET HORAIRES

- L'accueil de loisirs « La maison des enfants » fonctionne tous les Mercredis et toutes les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 avec la possibilité de prendre le repas sur place en apportant le pique-nique.
 - De 7h30 à 9h30 > Accueil du matin.
 - De 11h45 à 12h15 > Accueil du repas.
 - De 13h45 à 14h15 > Accueil de l'après-midi.
 - De 16h30 à 18h30 > Accueil du soir.
- Les activités périscolaires se déroulent entre 17h30 et 19h30 tous les soirs de la semaine hors vacances scolaires et hors mercredis.

ABSENCES – RETARDS

Il est impératif de prévenir le plus tôt possible en cas d'absence ou de retard de l'enfant

En cas d'absence ou d'annulation pour maladie ou autres, un remboursement sera effectué sur présentation du certificat médical et après avoir rencontré la direction.

En cas échéant 50% de la somme sera conservée ou facturée au titre des frais de traitement de dossier.

L'accueil de loisirs est avant tout un lieu de découverte où la vie collective tient une large place. Les activités sont diversifiées et adaptées aux rythmes et besoins des enfants. Malgré toute notre bonne volonté il est possible que des activités soient déplacées sur un autre jour ou annulées en fonction de l'envie des enfants, d'intempéries ou d'impondérables.

ACTIVITES

D'une manière générale :

- Merci de veiller à habiller les enfants avec une tenue adaptée à l'activité proposée. Généralement des baskets et un pantalon ou un short sont à privilégier.
- Préférer des vêtements anciens car les enfants se saliront peut-être au cours des activités.
- Marquer les vêtements, cela évitera de les perdre ou de les confondre avec d'autres de même type.
- Pour la période estivale, prévoir chaque jour un petit sac à dos avec une casquette et une gourde.
- Il est important que votre enfant n'emmène aucun objet de valeur. En général, éviter d'emmener des objets personnels notamment les jouets « à la mode ».
- Pour les enfants qui font la sieste : il serait nécessaire de prévoir un duvet / un plaid / une serviette ou équivalent pour le couchage